

L'apologie de l'anorexie sur internet pourrait être bientôt interdite

Plus question de "provoquer une personne à rechercher une maigreur excessive en encourageant des restrictions alimentaires prolongées ayant pour effet de compromettre sa santé". Dans le cadre du projet de loi Santé, les députés examinent depuis ce matin un texte visant à réprimer les discours pro-anorexie en ligne. Et ils sont bien décidés à punir ceux qui incitent les jeunes filles, essentiellement, à rechercher une maigreur extrême.

Traquer les sites internet "pro-ana"

Le député PS qui porte le texte, Olivier Véran, médecin de profession, veut notamment instaurer un "délit de valorisation de maigreur excessive" et faire interdire les sites internet qui font l'apologie de l'anorexie. Sur ces sites, on peut lire des trucs et astuces sur les aliments faciles à régurgiter ou voir des photos retouchées de mannequins avec seulement la peau sur les os.

En 2007 et 2008 déjà, des députés avaient déposé des propositions de loi visant à interdire les discours vantant les bienfaits de l'anorexie. Mais elles étaient restées lettre morte.

Ce matin, les députés PS ont proposé de sanctionner ces provocations d'un an de prison et 10 000 euros d'amende, voire de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende en cas de mort.

Les députés UMP aussi ont déposé un amendement similaire.

Les mannequins très maigres pourront continuer à défiler

Le même député socialiste avait proposé d'interdire de séance photos et de podiums les mannequins trop maigres. Mais récemment, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a rejeté l'amendement, au motif que ce serait de la discrimination.

L'anorexie concerne 30 000 à 40 000 personnes en France.

